

# Assemblée Générale la Ligue de l'Enseignement 78

Mercredi 29 juin 2022 à 15h00  
À l'École Régionale du Premier Degré  
4, rue George Lapierre - 78320 LA VERRIERE

Après émargement, les travaux débuteront à 15h30

**Ordre du jour :**

Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la Ligue de l'Enseignement Fédération des Yvelines, Monsieur Pierre STZULMAN.

**Puis, travaux statutaires :**

- Adoption du PV de l'Assemblée Générale 2021
- Rapport moral et d'activité 202
- Présentation des comptes annuels 2021, du rapport financier du trésorier et présentation du rapport du Commissaire Aux Comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice 2021,
- Lecture du Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées
- Affectation du résultat comptable à l'exercice clos au 31/12/2021
- Présentation des candidatures au CA et élection
- Mandatement du CA pour l'élaboration des cotisations 2022/2023
- Clôture des travaux et pot de l'amitié.

Je compte vivement sur votre participation,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Président,**  
**Monsieur Pierre STZULMAN**

NB : le pouvoir joint est à retourner par mail à l'adresse suivante [contact@laligue78.org](mailto:contact@laligue78.org) ou courrier avant le 22 juin 2022.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Du 29/06/22 à La Verrière LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FÉDÉRATION DES YVELINES POUVOIR

### POUVOIR :

Si le / la présidente souhaite confier son droit de vote, il est nécessaire de retourner ce document dument rempli avant le 22 juin 2022.

*Je soussigné(e) : .....*

*Président.e de l'association : ..... enregistrée sous le numéro : 078..... donne mandat à ....., titulaire de la carte d'adhérent numéro ....., pour représenter mon association à l'Assemblée Générale de La Ligue de l'Enseignement des Yvelines et à voter en mon nom et place.*

Cachet de l'association

Signature du Président\*

- Signature précédée des mots écrits de sa main : "BON POUR POUVOIR".

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - LA LIGUE 78**  
**29 juin 2022 - 78320 LA VERRIÈRE**  
**Candidature au Conseil d'Administration**

Madame, Monsieur (1), (2) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_. Lieu de Naissance : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

**Cochez la case de votre choix**

Souhaite candidater - ou renouveler mon mandat - au conseil d'administration de la fédération des Yvelines au titre de d'adhérent de l'association (3) \_\_\_\_\_

Ne souhaite pas renouveler mon mandat au conseil d'administration de la fédération des Yvelines.

Les candidats sortants sont :

-  
-

**Principales obligations d'un administrateur définies par :**

Les Statuts :

- Art.09 : Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.
- Art.10 : Aucun membre du Conseil ne doit se servir de son titre à des fins privées.

Le Règlement Intérieur :

- Art.06 : Tout membre du conseil d'administration qui dans le courant de l'année n'aura assisté à aucune séance, sans excuse préalable, sera considéré comme démissionnaire.

**À retourner avant le 22 juin 2022 à [contact@laligue78.org](mailto:contact@laligue78.org) ou courrier postal.**

À \_\_\_\_\_ Le \_\_\_ / \_\_\_ / 2022

Signature du candidat